

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2015

**Service instructeur**

Service du Développement Economique

2<sup>ème</sup> **Commission** –

N° CP-2015-6-2-4

**Service consulté**

Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique

**AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D' HOTES**

Résumé : Il est proposé d'attribuer, dans le cadre de la politique départementale de soutien aux meublés de tourisme et chambre d'hôtes, les deux subventions suivantes :

- 1 785 € à M. Martin WEYER pour la modernisation d'un meublé de tourisme à BERGHEIM,
- 1 803 € à M. Gérard WENDLING pour la modernisation d'un meublé de tourisme à MUNSTER.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés selon les modalités rappelées dans l'annexe au présent rapport.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 3 588 €.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label
<b>M. WEYER Martin</b> Modernisation d'un meublé de tourisme à BERGHEIM HEB04294	8 929 €	20 %	1 785 €	Gîtes de France
<b>M. WENDLING Gérard</b> Modernisation d'un meublé de tourisme à MUNSTER HEB04295	9 017 €	20 %	1 803 €	Gîtes de France
<b>Total</b>	<b>17 946 €</b>		<b>3 588 €</b>	

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
  - une subvention de 1 785 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 8 929 €, à M. Martin WEYER pour la modernisation d'un meublé de tourisme à BERGHEIM ;
  - une subvention de 1 803 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 9 017 €, à M. Gérard WENDLING pour la modernisation d'un meublé de tourisme à MUNSTER ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN